Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
8313

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Arrivée n°
NUM2022-4514NUM
Enregistrée le **26/04/22**

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01 janvier 2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux,
VU l'arrêté du Maire n°2020-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2022**, le tableau d'avancement au grade **d'adjoint administratif principal de 1ère classe** est fixé comme suit :

N°d'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**GUIEN Tatiane**	Adjoint administratif principal de 2ème classe, 8ème échelon	09/05/2022
2	**MATTON Aurore**	Adjoint administratif principal de 2ème classe, 8ème échelon	09/05/2022
3	**VOISIN Anne-Lise**	Adjoint administratif principal de 2ème classe, 6ème échelon	09/05/2022

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	**3**	**0**	**3**
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	**3**	**0**	**3**

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 19 avril 2022

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines et aux affaires juridiques

MAIRIE DE ROCBARON (Var)

Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
83136

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié avec effet du 01 juin 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,
VU l'arrêté du Maire n°2020-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Pour l'année **2022**, le tableau d'avancement au grade **d'agent de maîtrise principal** est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**DI MAMBRO Jean-Marie**	Agent de maîtrise, 13ème échelon	01/08/2022

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	**0**	**1**	**1**
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	**0**	**1**	**1**

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 19 avril 2022

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines et aux affaires juridiques.

MAIRIE DE ROCBARON (Var)

Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
83136

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de AGENT SPÉCIALISÉ DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié avec effet du 30 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
VU l'arrêté du Maire n°2020-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2022**, le tableau d'avancement au grade **d'agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles** est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**VIENCO Audrey**	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles, 7ème échelon	09/05/2022

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	**1**	**0**	**1**
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	**1**	**0**	**1**

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 19 avril 2022

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines et aux affaires juridiques.

MAIRIE DE ROCBARON (Var)

Mairie de ROCBARON
Place du Souvenir français
83136

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Tableau annuel d'avancement au grade de INGENIEUR PRINCIPAL

Jean-Claude FELIX, Maire de la Commune de ROCBARON,
VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29 ;
VU le décret n°2016-201 du 26 février 2016 avec effet du 1er mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
VU l'arrêté du Maire n°2020-106-115 en date du 06 septembre 2021 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Josselin BERTELLE ;
VU l'arrêté en date du 02 mars 2021 portant établissement des Lignes Directrices de gestion adoptées par l'Autorité Territoriale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année **2022**, le tableau d'avancement au grade **d'ingénieur principal** est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom - Prénom	Grade et Echelon actuel	Date d'effet
1	**LACOMBE Christophe**	Ingénieur, 8ème échelon	01/10/2022

	Femmes	Hommes	TOTAL
Promouvables	**0**	**1**	**1**
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	**0**	**1**	**1**

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion du Var, afin que celui-ci en assure la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ROCBARON,
Le 19 avril 2022

Par délégation du Maire,
Josselin BERTELLE,
Conseiller Municipal délégué aux Ressources Humaines et aux affaires juridiques.

MAIRIE DE ROCBARON (Var)